

Épargner pour vos enfants et vos petits-enfants

Comment vous y prendre ?





Si vous vous renseignez dans votre entourage, vous constaterez vite que de nombreux parents ou grands-parents épargnent pour leurs enfants ou petits-enfants. Certains épargnent dans un but précis, d'autres le font surtout pour envisager l'avenir sereinement. Nous vous donnons 5 raisons pour lesquelles vous feriez mieux, vous aussi, de commencer dès maintenant à épargner pour votre (petit-)enfant.

1. Épargner pour un achat important

Les premiers pas d'un enfant ? Sa première sortie, un peu hésitante, à vélo ? Autant de moments touchants, qui laissent d'impérissables souvenirs. Mais avant même que vous vous en rendiez compte, votre petit trésor aura gagné en maturité et arborera fièrement son permis de conduire ! En épargnant dès aujourd'hui, vous facilitez l'achat d'un cyclomoteur ou d'une voiture demain.

2. Épargner pour financer les études de votre enfant

Nous savons tous que les études coûtent cher. Les frais d'inscription et les syllabus représentent un budget important. Si votre (petit-)enfant souhaite prendre un kot ou étudier à l'étranger, constituer un petit bas de laine dès aujourd'hui lui sera certainement d'une grande aide.

3. Épargner pour parer aux imprévus

Personne ne sait de quoi demain sera fait. Épargner dès maintenant pour votre enfant ou petit-enfant est le meilleur moyen d'attendre en toute confiance de voir ce que l'avenir vous réserve. De quoi éviter que l'argent ne constitue un obstacle si votre (petit-)enfant se voit offrir une opportunité unique ou fait face à un pépin plus tard.

4. Épargner pour acheter un logement

La flambée des prix de l'immobilier est régulièrement revenue dans l'actualité, ces dernières années. Les jeunes d'aujourd'hui ont besoin d'un budget important pour se loger. En épargnant dès maintenant, vous permettrez à vos trésors d'acheter plus tard la maison qu'il convoitera.

5. Épargner pour apprendre à gérer

Les parents et les grands-parents considèrent qu'il est important que leurs enfants et petits-enfants apprennent à gérer l'argent avec bon sens. Pourquoi ne pas opter pour un compte d'épargne ? Une partie de l'argent de poche pourrait y être déposée. C'est idéal pour apprendre aux enfants à gérer l'argent de manière responsable dès leur plus jeune âge, tout en gardant un œil sur ce qu'ils en font.

Comment épargner pour mes enfants et petits-enfants ?



Commencez à épargner dès maintenant pour donner un joli coup de pouce financier à vos chers petits trésors d'ici quelques années. Mais comment épargner au mieux pour vos enfants ou petits-enfants ? Faut-il opter pour un compte d'épargne ou pour un plan d'investissement ? Tour d'horizon de toutes les possibilités.

Compte d'épargne

Le compte d'épargne, la valeur sûre de ceux qui veulent épargner ! Les épargnants peuvent choisir entre un compte d'épargne réglementé ou non réglementé.

Dans le cas d'un **compte d'épargne réglementé**, les intérêts sont partiellement exonérés d'impôts.

Avec un **compte d'épargne non réglementé**, vous payez des impôts sur la totalité de vos intérêts. Comparez les différents comptes d'épargne sur le marché et choisissez la formule qui vous convient le mieux.

N'oubliez pas de jeter un coup d'œil sur les **comptes d'épargne naissances ou jeunes** : certaines banques offrent de meilleurs taux sur ces comptes. Notez toutefois que seuls les parents ou le tuteur légal peuvent ouvrir un compte au nom de l'enfant.

Plan d'épargne

Un plan d'épargne est idéal pour ceux qui veulent épargner à intervalles réguliers au profit de leurs enfants ou petits-enfants. Dans le cas d'un plan d'épargne, un **montant est versé chaque mois** sur le compte par le biais d'un ordre permanent. Lisez cependant attentivement les petits caractères : le montant mensuel déposé sur le compte est limité.

Plans d'investissement

Un plan d'investissement est une alternative au compte d'épargne traditionnel. Il existe différents **plans d'investissement pour les jeunes** sur le marché, souvent à partir d'un montant mensuel de 25 €. Plus vous commencez à épargner tôt pour votre enfant ou petit-enfant, plus le capital sera important. N'oubliez cependant pas qu'investir comporte toujours un risque.

Épargne prénuptiale

Outre les banques, certaines **mutuelles** vous permettent aussi d'épargner. En ouvrant une épargne prénuptiale dès les 14 ans de votre enfant ou petit-enfant, vous bénéficierez d'un taux intéressant lorsqu'il se mariera ou deviendra cohabitant légal, ou lorsqu'il aura 30 ans. L'inconvénient de cette formule est que vous ne pouvez y consacrer qu'un montant limité chaque année (environ 50 euros par an). Les mutuelles sont, en outre, de plus en plus nombreuses à décider d'abandonner cette option.

Assurances branche 21

Les **assureurs** proposent eux aussi des formules d'épargne. Vous souhaitez épargner pour vos enfants ou petits-enfants ? L'assurance branche 21 est la plus intéressante. Avec ce type d'assurance, vous obtenez un **taux de base garanti**. Sans compter que l'assureur peut octroyer une **participation aux bénéfices** si ses résultats financiers le permettent. Diverses compagnies d'assurance proposent également des formules pour les jeunes.



La parole à notre expert

À quel nom dois-je ouvrir le compte d'épargne de mes petits-enfants ?

En votre qualité de grand-parent, vous souhaitez ouvrir un compte d'épargne pour donner un coup de pouce à vos petits-enfants plus tard ? Noble projet !

Une question importante à vous poser à l'avance est de savoir à quel nom vous devez ouvrir le compte d'épargne. Nous l'avons demandé à Sara, notre experte.

Si j'épargne pour mon petit-enfant, ne devrais-je pas ouvrir un compte à son nom ?

Il semble en effet évident que le compte d'épargne sur lequel vous épargnez pour votre petit-enfant soit à son nom. En votre qualité de grand-parent, vous ne pouvez toutefois pas ouvrir de compte au nom d'un mineur. Cette possibilité est réservée au tuteur légal, généralement les parents.

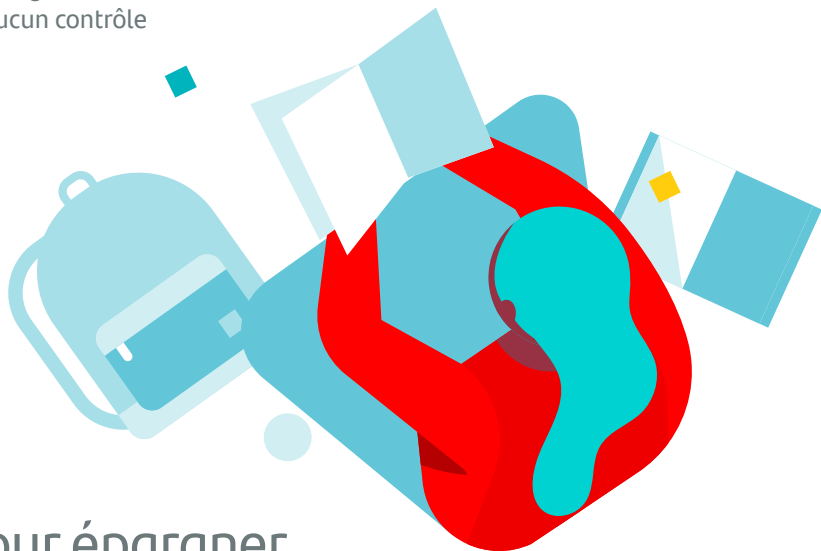
Puis-je demander aux parents d'ouvrir un compte sur lequel déposer de l'argent, en tant que grand-parent ?

Oui. Si vous décidez d'ouvrir un compte au nom de votre petit-enfant avec les parents, vous devez absolument prendre deux aspects en considération. Sachez tout d'abord que si vous déposez de l'argent sur le compte de votre petit-enfant, vous ne pourrez plus le retirer. Votre petit-enfant deviendra alors propriétaire de l'argent à partir de son 18^e anniversaire et pourra le dépenser comme il l'entend.

La parole à notre expert

Quel est le deuxième point d'attention ?

J'ai déjà expliqué qu'ouvrir un compte au nom du petit-enfant n'est possible qu'avec le consentement des parents. Ils ont donc pleinement accès au compte sur lequel vous épargnez. Les parents ne peuvent toutefois dépenser cet argent qu'à des fins d'éducation et de soins de l'enfant. Ces deux points montrent clairement que toute personne qui épargne sur un compte au nom d'un petit-enfant n'a, en fait, aucun contrôle sur l'argent épargné.



L'option la plus sûre pour épargner pour vos petits-enfants ? Un compte d'épargne à votre propre nom.



Un compte d'épargne à votre nom constitue-t-il un meilleur choix ?

Oui. Ouvrir un compte d'épargne à votre nom et y verser de l'argent pour votre petit-enfant est une alternative plus sûre. Vous restez propriétaire du montant épargné et vous choisissez quand le donner à votre petit-enfant. L'inconvénient ? En cas de décès inopiné, vos enfants et petits-enfants devront payer des droits de succession sur ce montant épargné.

Existe-t-il un autre type de compte d'épargne que peuvent utiliser les grands-parents afin d'épargner pour leurs petits-enfants ?

Certaines banques proposent un compte d'épargne avec stipulation pour autrui. Vous ouvrez, dans ce cas, un compte à votre propre nom, mais vous désignez un tiers bénéficiaire, votre petit-enfant. Libre à vous de déterminer quand ce bénéficiaire tiers prendra possession du compte. Tant que vous êtes le propriétaire du compte, vous pouvez modifier cette période et garder un total contrôle sur l'argent. Notez que seules quelques banques proposent ces comptes d'épargne. ■

Réponses aux questions liées à l'épargne pour les enfants ou petits-enfants



Vous avez des questions sur l'épargne pour vos enfants et petits-enfants ?
Nous répondons aux interrogations les plus fréquentes.

Je veux empêcher mon fils de dépenser toutes ses économies lorsqu'il aura 18 ans. Que faire ?

Si vous voulez éviter que votre fils ne devienne propriétaire – et donc seul gestionnaire légitime – des économies à ses 18 ans, mieux vaut ne pas ouvrir de compte à son nom. Le compte d'épargne avec stipulation pour autrui est une alternative qui vous permet de décider librement à quel âge transférer le compte à votre fils. Vous pouvez également ouvrir un compte à votre nom et faire don de votre épargne quand vous le souhaitez. L'inconvénient de cette option est qu'en cas de décès inopiné, votre enfant devra payer des droits de succession sur l'argent que vous avez épargné pour lui.

Nous voulons faire un grand voyage. Puis-je dépenser à cette fin l'argent sur les comptes d'épargne de mes enfants ?

La loi stipule qu'en tant que parent, vous ne pouvez retirer de l'argent des comptes d'épargne de vos enfants et le dépenser que dans leur intérêt, pour payer leurs études, par exemple. Il est interdit d'utiliser l'épargne de vos enfants pour financer un grand voyage, sauf si vous obtenez l'autorisation du juge de paix. S'il s'avère que de l'argent a disparu de leur compte d'épargne, les enfants peuvent s'adresser au tribunal dès leurs 18 ans.

Notre divorce se passe mal. Comment m'assurer que mon ex-conjoint ne vide pas les comptes d'épargne de notre fille ?

Les deux parents peuvent retirer de l'argent du compte d'épargne de leurs enfants sans l'autorisation de l'autre parent. Vous ne faites plus confiance à l'autre ? Contactez la banque dans les plus brefs délais. Si la banque est avertie, votre ex-conjoint ne pourra retirer de l'argent qu'avec votre autorisation. Votre ex-conjoint perd l'autorité parentale ? Il ou elle ne peut plus toucher à l'argent de votre fille. Là aussi, contactez votre banque pour vous assurer que la procédure adéquate est appliquée.

L'épargne de mes enfants est-elle imposée ?

Les intérêts d'un compte d'épargne sont considérés comme des revenus mobiliers. Vous devez payer un impôt (« précompte mobilier ») sur ceux-ci. Les intérêts des comptes d'épargne de vos enfants entrent en ligne de compte pour l'administration fiscale et peuvent donc également être imposés. Vous épargnez sur un compte d'épargne réglementé et la somme des intérêts de tous vos comptes d'épargne est inférieure à 990 euros (1 980 euros si vous êtes marié ou si vous cohabitez légalement - valable pour les revenus en 2020) ? Vous êtes exonéré et ne devez pas payer de précompte mobilier sur ce montant. Les intérêts dépassant ce montant sur un compte d'épargne réglementé sont imposés à un taux réduit de 15 %. Cet avantage fiscal ne s'applique pas aux comptes d'épargne non réglementés et vous payez un impôt de 30 % sur la totalité de vos intérêts.

Santander Consumer Bank, le partenaire par excellence des parents et grands-parents qui épargnent

Vous cherchez une solution d'épargne rentable pour vos enfants et petits-enfants ?

Vous êtes à la bonne adresse chez Santander Consumer Bank.

Santander Consumer Bank propose des solutions idéales pour les personnes désireuses d'épargner à long terme pour leurs enfants ou petits-enfants. Commencez à épargner dès maintenant pour donner un joli coup de pouce financier à vos chers petits trésors d'ici quelques années.

Épargner en ligne ? Rien que des avantages !

Santander Consumer Bank est une banque d'épargne en ligne.
Tous les épargnants en récoltent les fruits :



Vous gérez vous-même votre compte d'épargne en ligne et ne devez pas payer de frais de personnel supplémentaires.

Vous pouvez ouvrir un compte d'épargne en ligne Santander Consumer Bank en quelques clics, où que vous soyez. Pas de perte de temps ni de déplacements !

Les frais d'exploitation d'une banque d'épargne en ligne sont inférieurs à ceux des banques qui disposent d'un réseau d'agences. Avec nous, vous récupérez cette différence directement sur votre compte d'épargne. En fait, chez nous, votre compte d'épargne en ligne est gratuit !



Expérience internationale de long terme

Santander Consumer Bank est une banque belge qui fait partie du groupe international Banco Santander, l'un des plus grands groupes financiers au monde. Le groupe Banco Santander existe depuis 1857.



Notre mission ?

Faire s'épanouir les individus et les entreprises de manière saine et durable.



Notre vision ?

Construire une banque responsable et des relations à long terme avec les clients, les collaborateurs, les actionnaires et l'ensemble de la communauté.



Nos valeurs ?

Simplicité

Processus en ligne clairs, sans administration chronophage

Personnalisation

Service clientèle à la mesure de vos besoins

Honnêteté

Produits transparents, sans petits caractères

Vous envisagez de devenir client chez Santander Consumer Bank ?

Nous répondons à vos questions !



Nous répondons ici à certaines des questions les plus fréquemment posées sur notre banque. Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ? N'hésitez pas à nous [contacter](#).

Les banques en ligne sont-elles sécurisées ?

Chez Santander Consumer Bank, nous mettons tout en œuvre pour garantir la **sécurité de votre épargne**. Exemples : 1. Vous pouvez uniquement transférer de l'argent de votre compte d'épargne vers votre compte de référence ; 2. Vous êtes automatiquement déconnecté en cas d'inactivité de plus de 15 minutes.

Restez malgré tout attentif pour ne pas tomber dans le piège des pirates. Appliquez ces conseils :

- Méfiez-vous si vous recevez des e-mails ou des appels téléphoniques inattendus, même si le ton est amical. Santander Consumer Bank ne vous demandera jamais de codes de sécurité ni d'informations personnelles par e-mail ou par téléphone ;
- Protégez votre ordinateur contre les attaques externes : installez un filtre antispam, un antivirus et un pare-feu. Veillez également à ce que le système d'exploitation et tous les programmes soient toujours à jour.

Vous trouverez plus de conseils sur le site web de [Febelfin](#).

Combien coûte un compte d'épargne chez Santander Consumer Bank ?

Rien du tout ! Nos comptes d'épargne et nos outils en ligne sont entièrement gratuits. En tant que client de Santander Consumer Bank, vous ne vous souciez pas des coûts cachés ni des petits caractères.

Mon argent chez Santander Consumer Bank est-il autant en sécurité qu'auprès d'une autre banque belge ?

Oui ! Santander Consumer Bank est une banque belge et toute personne qui ouvre un compte d'épargne chez nous est protégée jusqu'à 100 000 euros par la garantie belge sur les dépôts. Les autres banques belges bénéficient de la même protection.

Comment différencier mes comptes chez Santander Consumer Bank ?

Chez Santander Consumer Bank, **chaque titulaire peut ouvrir jusqu'à 6 comptes d'épargne**. Vous pouvez utiliser des alias pour distinguer vos différents comptes d'épargne. Un alias est un nom que vous donnez vous-même à un compte. Par exemple, vous pouvez utiliser les noms des enfants ou des petits-enfants pour lesquels vous épargnez.

À qui m'adresser en cas de problème ?

Vous trouverez des réponses détaillées à certaines questions fréquemment posées sur notre site web et vous pourrez facilement y télécharger tous les documents nécessaires. Vous n'y trouvez pas ce dont vous avez besoin ? N'hésitez pas à contacter notre service clientèle. **Nos collaborateurs sont disponibles tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30 par téléphone ou par e-mail**. Vous pouvez nous joindre facilement au +32 (0)2 588 96 26 ou via le [formulaire de contact](#) sur notre site web.

Puis-je retirer de l'argent de mon compte d'épargne à tout moment ?

C'est possible. En tant que client chez Santander Consumer Bank, vous gardez un **contrôle total** sur le montant que vous avez épargné. Notez que vous ne pouvez transférer de l'argent que sur le compte de référence que vous avez indiqué à l'ouverture du compte d'épargne. N'oubliez pas non plus qu'il est impossible d'effectuer un virement d'une banque à l'autre le week-end et les jours fériés. Veillez donc à transférer à temps le montant dont vous avez besoin sur votre compte de référence.

Comment ouvrir un compte d'épargne chez Santander Consumer Bank ?

Vous avez comparé les différents comptes d'épargne des banques belges et choisi Santander Consumer Bank ? Excellente nouvelle ! [Rendez-vous sur notre site et ouvrez facilement un compte d'épargne en ligne.](#)

Contactez-nous

Nos collaborateurs sont à votre disposition tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30 par téléphone ou par [e-mail](#).



02/588 96 26